

Les dernières mesures arrêtées

MESURES DE CONFINEMENT

Suite au discours du Président de la République, les déplacements doivent être réduits au strict minimum. Toutes les personnes qui circuleront en France, y compris les piétons, devront justifier de leur déplacement à travers une attestation sur l'honneur à garder sur soi.

Cette attestation obligatoire peut être rédigée sur papier libre.

Elle est aussi téléchargeable sur → www.interieur.gouv.fr

Les déplacements autorisés :

- Aller travailler "lorsque ces déplacements sont indispensables pour des activités ne pouvant être interrompues ni organisées sous forme de télétravail
- Pour faire des courses ou aller à la pharmacie
- Pour motifs de santé (par exemple, aller consulter un médecin)
- Pour "motif familial impérieux ou pour l'assistance de personnes vulnérables pour venir en aide à un proche dépendant, ou pour des parents séparés pour aller chercher et déposer les enfants"
- Sortir son chien ou faire une activité physique est autorisé, à condition de ne pas "se retrouver en groupe"

Téléchargez l'attestation de déplacement dérogatoire

La commune de MENSIGNAC met tout en œuvre pour sécuriser et faciliter le quotidien des administrés. Madame le Maire appelle à la responsabilité de chacun ainsi qu'à la solidarité familiale et amicale. Les mesures suivantes sont arrêtées, mais susceptibles d'évoluer en fonction des recommandations du gouvernement.

Fermetures exceptionnelles des équipements municipaux et établissements recevant du public

Les équipements suivants sont fermés jusqu'à nouvel ordre :

- L'école
- Le centre de loisirs
- L'accueil périscolaire
- Les équipements sportifs, bibliothèque, salle des fêtes, salles municipales

La mairie, ses services et le CCAS

L'accueil physique de la Mairie, de ses services et du CCAS est fermé mais l'accueil téléphonique et par mail est maintenu du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

MAIRIE - CCAS

Tél : 05 53 05 17 15

mail : mairie.de.mensignac@wanadoo.fr

mail CCAS : ccasmensignac@orange.fr

Quel accompagnement pour les seniors à MENSIGNAC ?

Les personnes âgées isolées, seront appelées pour leur proposer d'être contactées régulièrement par les services municipaux comme dans le cadre du dispositif canicule.

→ Les personnes souhaitant être suivies durant cette période peuvent se signaler auprès de la mairie

→ Une solution de portage de repas à domicile pour les personnes est possible

Garde des enfants

Un service de garde est mis en place dans chaque région pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Si vous êtes concernés, vérifiez auprès de l'ARS votre éligibilité puis contactez l'école où est scolarisé votre enfant.

Pour rappel

Le Premier-ministre Édouard Philippe a annoncé la fermeture de tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays, depuis samedi minuit, jusqu'à nouvel ordre.

✕ Ce qui est fermé :

les restaurants,

les cafés,

les cinémas,

les discothèques,

les commerces.

✓ Ce qui reste ouvert :

les magasins et marchés alimentaires,

les pharmacies,

les stations essence,

les banques,

les bureaux de tabac et de presse

🌐 <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Adoptez les gestes barrières

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter